

11/10/2013



0000070018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le - 8 OCT. 2013

CAB OTS - VB/MCA/Me D13-7675

Cher Monsieur le Contrôleur général,

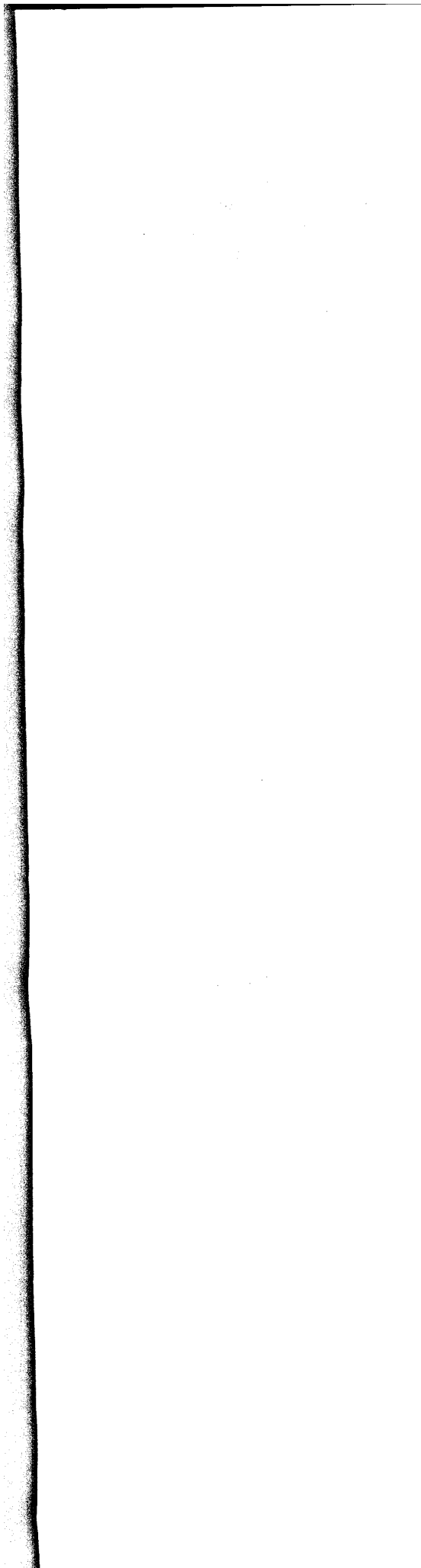
Vous m'avez transmis, le 13 février 2013, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 11 au 14 avril 2011 au centre de détention de Toul (Meurthe-et-Moselle). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Vous attirez mon attention sur l'inadaptation des moyens en personnel consacrés aux soins psychiatriques, notamment pour la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel, et vous mettez en exergue certaines actions positives menées par l'unité sanitaire pour aider les personnes handicapées et limiter les extractions pour raisons médicales.

Sur le sujet des moyens, je vous informe que les conditions de prise en charge sont en voie de réorganisation. Le dispositif de soins psychiatriques du centre de détention de Toul est actuellement placé sous la responsabilité du centre hospitalier universitaire de Nancy. Cependant, pour répondre à l'accroissement de la demande de prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiatriques, le volet « psychiatrie-santé mentale » du projet régional de santé (PRS) de Lorraine prévoit le rattachement du secteur de psychiatrie adulte de Toul au centre psychothérapique de Nancy-Laxou. Ce dernier gère actuellement les équipes de psychiatrie de l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA), ouverte en mars 2012, et du dispositif de soins aux auteurs de violences sexuelles (DSAVS). Une plus grande mise à disposition de psychiatres en milieu carcéral est attendue de ce rattachement.

Je tiens toutefois à souligner que l'analyse des effectifs devrait être éclairée par l'activité, plus révélatrice des soins dispensés aux personnes détenues qu'une approche uniquement axée sur les moyens. Au-delà de l'approche quantitative, les pratiques professionnelles rendent compte de la qualité des organisations et des prises en charge. A cet égard, la direction générale de l'offre de soins mène actuellement une enquête auprès de l'ensemble des unités sanitaires afin de définir pour 2014 des critères d'allocation budgétaire en meilleure adéquation avec les besoins et les activités. Ce travail permettra de mieux cerner l'activité réalisée par le dispositif de soins psychiatriques du centre de détention et, le cas échéant, ses besoins de financement.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75921 PARIS CEDEX 19



Le centre de détention de Toul fait partie des établissements spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Le dispositif de soins spécifiques qui a été mis en place en novembre 2012 s'appuie sur un projet médical élaboré par le centre psychothérapeutique de Nancy-Laxou. L'équipe soignante est constituée de professionnels dédiés permettant aux personnes concernées de bénéficier de consultations psychiatriques individuelles et de participer à des groupes thérapeutiques. Cette spécialisation se traduit également par une amélioration de la qualité des coopérations entre professionnels autour des personnes concernées. Des travaux sur les connaissances et pratiques sont conduits avec le centre de ressources spécialisé de Lorraine pour les intervenants auprès de ce public (CRIA VS) et permettent d'améliorer les prises en charge tout au long des parcours de soins des patients. Un bilan très positif de l'activité du dispositif a été présenté en juin dernier au comité régional de coordination santé-justice. Le médecin responsable a indiqué à cette occasion qu'après une montée en charge progressive, chaque patient bénéficiait maintenant d'un projet de soins personnalisé.

Sur le sujet des actions innovantes que vous avez distinguées, il est en effet important de souligner l'intérêt des projets développés par le centre hospitalier de Toul en matière de soutien et de soins aux personnes détenues. Ainsi, la collaboration avec l'équipe somatique du centre de détention a permis la création de places de service de soins infirmiers à domicile destinées aux personnes détenues âgées ou présentant un handicap nécessitant des soins d'hygiène, de confort et d'accompagnement. De même, certains actes de petite chirurgie continuent à être effectués à l'unité sanitaire, grâce aux efforts déployés par le médecin responsable pour mobiliser ses confrères spécialistes et les médecins libéraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma sincère considération.

Bein cur:alemaus,



Marisol TOURAINE

